
Réunion de la formation Emploi, revenus du 31 mai 2007

SYNTHÈSE

La formation s'est réunie le 31 mai 2006 sous la présidence de Raoul Briet. Après le suivi des avis 2007, Sylvie Lagarde, rapporteur, a fait la synthèse de l'avant-projet de programme statistique 2008. Cinq enquêtes ont obtenu un avis d'opportunité favorable. Trois projets de règlements européens ont été présentés sur l'enquête emploi en continu, les vacances d'emplois et le "labour cost index" (indice de coût du travail). Monique Meron (Dares) et Marc-Antoine Estrade (CAS) ont ensuite présenté les concepts, les mesures et les usages des données sur les besoins de main d'œuvre et les postes à pourvoir, tant sur le court terme que sur le long terme. Philippe Askenazy (École d'économie de Paris) a suggéré de réfléchir à de nouveaux indicateurs sur les vacances d'emploi en partant de la demande européenne. Dans le domaine de la prospective des métiers et des qualifications il a souligné l'intérêt d'utiliser les travaux menés par les branches professionnelles. Les participants ont souhaité une amélioration de l'ensemble des statistiques qui rendent compte de tous les facteurs de tension sur le marché du travail.

Le suivi des avis sur le programme 2007 de la formation a été présenté par Sylvie Lagarde. Le projet d'exploitation par l'Insee des données de l'Acoss et de la MSA pour améliorer la connaissance des revenus et de l'emploi des non salariés est en bonne voie (avis n°1) et devrait s'achever fin 2008. La refonte du système d'information sur les agents du secteur public (avis n°2) est en cours. L'exploitation informatique des fichiers de paie annuels de la fonction publique d'État est effective. La mise à disposition de données cohérentes sur l'emploi et la rémunération des trois fonctions publiques et le suivi trimestriel de l'emploi et de la masse salariale du champ correspondant devraient aboutir en 2009. L'indice du coût du travail (LCI) devrait être diffusé sous forme d'un *Info rapide* trimestriel à partir de septembre 2007 (avis n°3) et la réflexion sur le devenir de l'indice du coût horaire du travail a débuté. Les estimations trimestrielles d'emploi (avis n°4) ont été étendues à l'ensemble du secteur non marchand privé, et leur qualité a été améliorée pour les entreprises de moins de dix salariés. Concernant le « bouclage » population active, emploi, chômage, si de nouvelles projections de population activé, basées sur les nouvelles projections démographiques ont été publiées, des travaux sont toujours en cours sur l'estimation du chômage en 2006 et celle de l'évolution de la population active à court terme. La publication récente par la Dares des résultats de l'enquête sur l'utilisation du contrat nouvelles embauches (avis n°5) répond aux préconisations de la formation sur les précautions d'interprétation. Une *task force* s'est réunie en avril 2007 pour définir le contenu d'un appel d'offre d'Eurostat auprès des instituts de statistiques pour tester le projet de nomenclature socioéconomique européenne (avis n°6). L'Insee et la Dares sont très impliqués dans ces travaux. Concernant l'enquête emploi et la poursuite de la mise à disposition des résultats (avis n°7) des progrès ont été faits dans la mise à disposition d'un fichier de production et de recherche via le Centre Quételet pour les chercheurs. La réflexion autour des séries longues sur le marché du travail a avancé, tenant compte de la rupture de série de l'enquête emploi en 2003 liée à son passage en continu et une première série de tableaux essentiels sera disponible au 2^{ème} semestre 2007. Enfin, le système d'information relatif au dispositif de suivi des politiques d'emploi (avis n°8) a été consolidé et enrichi essentiellement sur les contrats aidés et les dispositifs d'accompagnement des chômeurs.

Sylvie Lagarde a exposé l'avant-projet de programme 2008. Dans le domaine de l'emploi et du marché du travail, les travaux en cours suite au report à l'automne du calage du nombre de chômeurs au sens du BIT en 2006, se poursuivront en 2008. Il s'agira de redonner sa place à l'enquête emploi (EEC) dans le dispositif d'observation du marché du travail et de réfléchir à la façon de restituer ses données infra-annuellement. Au niveau européen deux actions sont menées, l'une sur les problèmes méthodologiques liés à la collecte de l'EEC (séminaire méthodologique annuel), et l'autre sur la qualité de la mesure de

l'emploi et du chômage dans l'EEC en comparaison aux autres sources du domaine (task force d'Eurostat). Sur les politiques d'emploi, la Dares continuera à développer ses instruments de suivi du plan de cohésion sociale et des plans de développement des services à la personne. S'agissant des *salaires et des revenus*, l'enquête coût de la main d'œuvre et structure des salaires ainsi que les indicateurs sur le coût du travail doivent s'adapter pour répondre aux règlements européens. Le dispositif SRCV et l'enquête revenus fiscaux feront l'objet de nombreux investissements et améliorations en application des préconisations du rapport du Cnis sur les inégalités sociales et les niveaux de vie, et la préparation de l'enquête Patrimoine 2009 sera lancée. Plusieurs enquêtes (Santé et itinéraire professionnel, COI, conditions de travail, durée du travail...) seront exploitées par la Dares sur le champ *Travail*. Sur le thème *Emploi-formation* ainsi que sur le champ plus particulier de la formation continue.

Par ailleurs, les [projets d'enquêtes](#) présentés pour **avis d'opportunité** ont reçu un avis favorable.

Différents **projets de règlement européen** portant sur l'enquête emploi, les vacances d'emploi et le labour cost index ont été présentés. Les partenaires sociaux ont demandé à être mieux associés à l'examen de ces projets. Les délais imposés par Eurostat font que cette concertation n'est pas facile à organiser, mais elle sera étudiée.

Les demandes de données sur **les besoins de main d'œuvre et les postes à pourvoir** à court ou long terme sont très nombreuses. Elles émanent à la fois des individus, des entreprises, des acteurs territoriaux, de l'État et de l'Europe. Monique Meron (Dares) et Marc-Antoine Estrade (CAS) ont présenté les usages, les concepts et les mesures de ces données.

Les informations doivent répondre aux besoins d'informer et d'orienter les individus tout au long de leur vie, d'anticiper les difficultés de recrutement, d'adapter les offres de formation, d'anticiper les mutations et le développement économiques et de piloter les politiques d'emploi associées.

Sur le court terme, les difficultés de recrutement sont mesurées par l'enquête de conjoncture de l'Insee. L'indicateur de tension sur le marché du travail, rapport entre les offres d'emploi déposées et les demandes enregistrées, est basé sur les données de l'ANPE et ne couvre donc pas toutes les familles professionnelles. L'interprétation de son évolution nécessitant des informations complémentaires, des « fiches tensions » ont été construites pour présenter conjointement l'ensemble des données utiles. Par ailleurs, pour répondre à la demande européenne, un taux d'emplois vacants est établi à partir de l'enquête trimestrielle Acemo de la Dares, des estimations de l'Insee issues des DADS et des estimations de l'emploi salarié. La définition européenne d'un emploi vacant est précise. Elle inclut notamment une démarche active pour trouver à l'extérieur de l'entreprise un candidat pour un emploi non occupé ou disponible et devant être pourvu très rapidement. Il est peu probable qu'un employeur prenne spontanément en compte tous ces éléments dans sa réponse. Si la répartition des emplois vacants est cohérente avec celle des tensions, le taux d'emplois vacants n'est pas saisonnier contrairement aux offres et aux demandes d'emploi. Ce concept, s'il répond formellement à la demande d'Eurostat, pose néanmoins un certain nombre de questions non encore résolues.

Pour le long terme, des projections d'emploi par métier définissent les postes à pourvoir par famille professionnelle d'ici à dix ans. Elles utilisent des projections de créations nettes d'emplois et de départs en fin de carrière pour retraite.

La nécessité d'un travail commun et constant entre producteurs et utilisateurs a été soulignée. Il faudra s'accorder sur les définitions et concepts, s'interroger sur les nomenclatures de métier et les niveaux géographiques possibles, améliorer la connaissance des mécanismes de recrutement et de mobilité entre métiers et réfléchir aux sources d'information.

Philippe Askenazy a rappelé que la notion d'emploi vacant est un paramètre essentiel pour l'analyse du fonctionnement du marché du travail. L'évaluation des outils existants doit être développée pour que les efforts se concentrent ensuite sur les meilleurs d'entre eux. Parallèlement, la connaissance des pratiques des entreprises en matière de dépôt d'offres d'emploi, notamment sur internet, permettrait d'essayer de construire des outils ne demandant aucun effort aux entreprises. La prospective des métiers et des qualifications nécessite des moyens importants. L'État pourrait aider à la coordination entre les différentes branches, en associant au niveau national les partenaires sociaux, le MEDEF, etc. pour parvenir à une méthodologie commune et construire ainsi, de manière décentralisée, une prospective des métiers et des qualifications plus pertinente. Mais il importe d'être vigilant sur l'usage de ces outils, qui ne sont pas nécessairement pertinents pour aiguiller toutes les politiques.

Les participants ont souhaité une amélioration de l'ensemble des statistiques qui rendent compte de tous les facteurs de tension sur le marché du travail. Raoul Briet a conclu sur l'intérêt d'interroger nos pratiques et nos méthodes en observant ce qui a été fait dans quelques pays.